



AIDES A INVESTISSEMENT

Demandes de paiement ANP et NAI

Points de vigilance ;
Accompagnement

normandie.chambres-agriculture.fr



Webinaire conseillers réalisateurs
Gilles FORTIN ; 14/01/2025



Demandes de paiement **ANP**

- **Formalité pour justifier les dépenses objets de demande de versement des aides**

- **Justifier les dépenses éligibles**

- dépenses non éligibles = celles qui sont incluses dans la demande de paiement ...
 - alors qu'elles n'étaient pas prévues/retenues dans la convention initiale.
 - Ou alors celles-ci ne peuvent être retenues après instruction (reprise de matériel non retirée, début anticipé de travaux sur un poste, factures mal acquittées ou acquittées trop tard...).

(Pénalités si plus de 10% de dépenses inéligibles)

- Le montant final de dépenses prises en compte est plafonné à hauteur de celui prévu dans la convention (Un plafonnement n'est pas une inéligibilité).

Demandes de paiement **ANP**

- **Une sous-réalisation du projet est-elle possible ?**
 - OUI mais prudence ...
 - Les objectifs et l'équilibre général du projet doivent être maintenus (**vérification entre autres des scores du dossier**)
 - ➔ possible remise en cause de la majoration agro-écologique au paiement
 - Dans tous les cas, joindre une **note ou commentaire indiquant ce qui n'est pas réalisé au final et pourquoi.**

Demandes de paiement **ANP**

▪ Point de vigilance pour l'accompagnement

- Relire la convention et l'éventuel avenant (à demander au client)
 - (Détection parfois de modification du projet sans avoir averti la Région)

Anticipation chez un client Dès la demande d'aides initiales
= Inviter le client à nous faire part de la convention à signer
(détection parfois d'erreurs → délai 2 mois pour recours auprès de la Région)

- Après listing des dépenses justifiées conformes, recalcul du score global et spécifique de la majoration agro-écologique

(le cas échéant, expliquer les écarts et consq en CR de conseil ?)

- **Attention aux contenus des factures ...**
 - . intitulés d'objets différents des devis initiaux, comme le nom du destinataire
 - . celles comportant une liste plus large d'objets que sur le projet
 - . Attention aux dates ou références des bons de commande signés (pas de date antérieure à l'accusé de dépôt de dossier ANP complet)



▶ Demandes de paiement **ANP**

▪ Remplissage du formulaire papier

(document pré-imprimé par la Région)

- Tableau des dépenses
 - > Plan de financement (plafonner l'aide à celle prévue en convention)
 - > synthèse en 1^{ère} page
- Joindre les factures (avec ou sans mention acquittement)
 - + relevés de compte sur lequel surligner les dépenses correspondantes
- Vérification à l'aide de la check-list des pièces à fournir sur formulaire

Enjeu : Assurer la vérification des éligibilité et adéquation des factures vis-à-vis des devis retenus pour la convention (expliquer les écarts éventuels)

5

Spécimen en BAO :

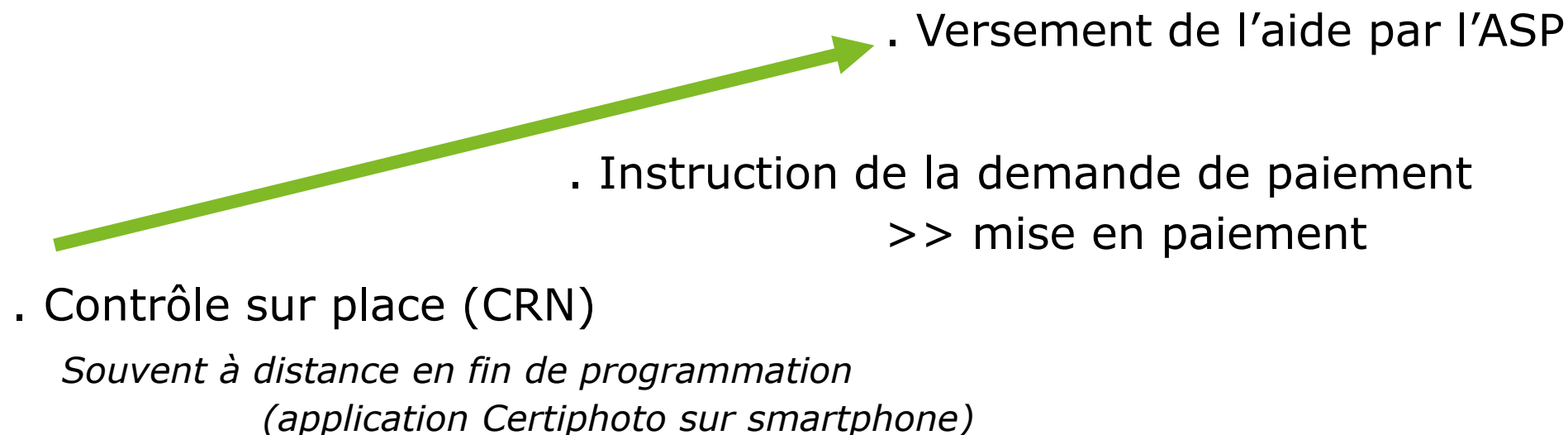
V:\0_33-PHE\334-Entreprise\Boite_a_outils\BAO_Enterprise\Aides_investissements\ANP\Demandes_de_paiement

Complément suites aux questions en séance :

. Cas du renouvellement de matériel : il faut être transparent sur le montant de la reprise (objet de vérification par les instructeurs selon les signaux détectés)

➤ Demandes de paiement **ANP**

▪ Du dépôt du formulaire au versement de l'aide finale



Exemples de délais en cette fin de programmation :

*3 à 4 semaines pour le certificat conformité par le CRN
+ 4 à 6 semaines pour le virement par l'ASP*

Demandes de paiement **NAI**

▪ Dépenses inéligibles

- celles qui sont incluses dans la demande de paiement alors que...
 - elles n'étaient pas prévues/retenues dans la convention initiale.
 - celles-ci ne peuvent être retenues après instruction, par exemple :
 - début de travaux avant le 1/01/2023
ou acquittement trop important des factures avant dépôt du dossier NAI,
 - factures mal acquittées ou acquittées trop tard...
 - Si reprise de matériel non retirée de la dépense,
 - ...

(Pas de pénalité contrairement à l'ANP)

- Le montant final de dépenses prises en compte est plafonné à hauteur de celui prévu dans la convention

Demandes de paiement **NAI**

▪ **CHANGEMENT DE PROJET : nature, et/ou usage d'un objet d'invest.**

• **= A SIGNALER IMPERATIVEMENT A LA REGION AU PREALABLE**

- Par courrier
 - SDEAA/DARM
Abbaye aux Dames – Place Mathilde – 14000 CAEN
- Et/ou par mail
 - Investissement-agri-agro@normandie.fr
- Pourquoi ?
 - Les changements peuvent conduire à une **demande « préalable » d'avenant** à faire valider en CRP
 - NB : Les objectifs du projet doivent être maintenus
- **Changement de nature d'investissement :**
possible si maintien des objectifs du projet
Mais Ne pas attendre la demande de paiement
 - (délai validation en CP Région, avant d'envisager le paiement des aides
 - Si changement de plan de financement, la demande d'aide sera à ressaisir intégralement !

*A RAPPELER A NOS
CLIENTS INITIAUX
Ou
Question préalable
d'éventuels changements
si nouveau client*

➤ Demandes de paiement **NAI**

▪ Télédéclaration sur site REGION (Aides régionales)

- Etapes présentées en webinaire du 17/10/2024
 - <https://www.normandie.fr/aides-regionales>

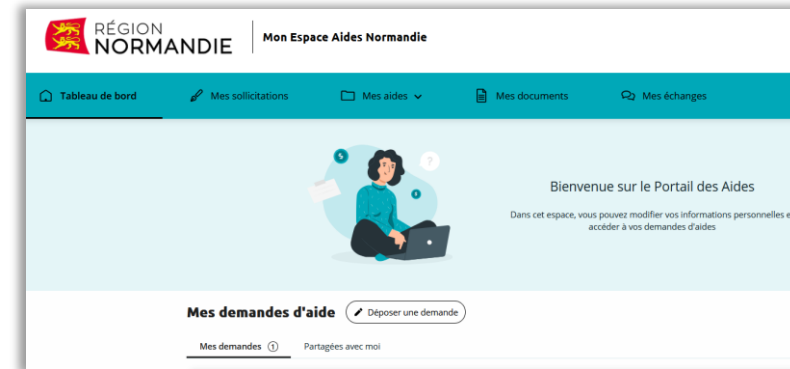
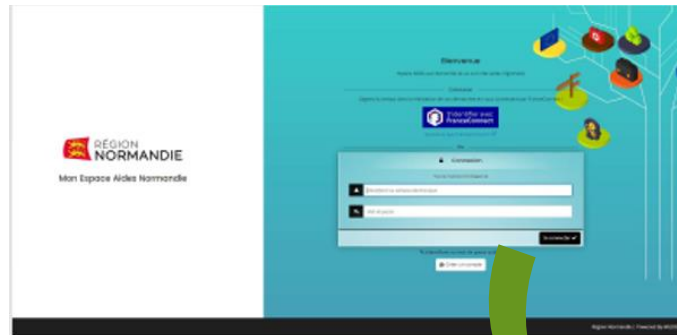


Tableau de bord dossier
(demande paiement si statut « voté »)

Demandes de paiement **NAI**

▪ Point de vigilance pour l'accompagnement

- Relire la **convention** et l'éventuel avenant (à demander au client)
- Listing des dépenses justifiées conformes, vérification du critère conquérant validé ou des critères scorant un projet d'amélioration
(le cas échéant, expliquer les écarts et consq en CR de conseil ?)
 - Attention aux contenus des factures (intitulés des objets ; références aux bons de commande signés, identifier les dépenses éligibles...)

• Remplissage du formulaire **EN LIGNE**

- Préalable > infos générales > domiciliation bancaire > pièces justificatives
- Tableau des dépenses
 - > Plan de financement en ligne (plafonner l'aide à celle prévue en convention)
- Joindre les pièces justificatives en ligne (classées)
 - factures (avec ou sans mention acquittement)
+ relevés de compte sur lequel surligner les dépenses correspondantes
 - ...



Difficultés ? Exemples ? questions ?

10

*Enjeu important :
Assurer la
vérification des
éligibilité et
adéquation des
factures vis-à-vis
des devis retenus
pour la convention*